

L'Assemblée Nationale vote l'interdiction de la pêche électrique dans les eaux françaises



Publié le 10 mai 2019 à 10:09

Bonne nouvelle pour les pêcheurs côtiers de Boulogne à Dunkerque ! L'Assemblée Nationale a voté ce jeudi soir l'interdiction de la pêche électrique dans les eaux françaises ! Une décision attendue par les pêcheurs, et notamment les fileyeurs, qui se battent depuis de nombreuses années contre cette technique de pêche pratiquée par les chalutiers néerlandais en Manche/Mer du Nord. Une technique qui détruit la ressource en mer et fait drastiquement chuter le chiffre d'affaires des pêcheurs artisans. Pour rappel, l'Union Européenne a décidé d'interdire la pêche électrique à partir du 1er juillet 2021... Avec ce vote de l'Assemblée Nationale, la France anticipe : la pêche électrique devrait être interdite dans les eaux françaises dès cette année.

“ Ce vote intervient alors que 46 sociétés de pêche des Hauts-de-France, l'ONG Bloom, et la coopérative maritime de Dunkerque ont déposé plainte contre X pour pêche électrique illégale dans les eaux françaises. Explications:

